



CONSEIL SUPÉRIEUR
DU NOTARIAT

Sous-domaines et migration des messageries

Mode d'emploi

13 septembre 2023

Rôles des acteurs et fonctionnement

Messagerie et sites internet des notaires / offices

Notaire	Chambre	Bureau d'enregistrement	ADSN	CSN	Prestataire de services ou DSI interne
<ul style="list-style-type: none">• Définit l'identité numérique de l'office (sous-domaine, URL du site internet et structure des adresses de l'office).• Transmet à la Chambre les données nécessaires à la création du sous-domaine.• Réserve le sous-domaine via un bureau d'enregistrement.• Choisit le format d'affichage des adresses de messagerie après le passage par le Relais ADSN• Gère les créations, modifications et suppression d'adresse de messagerie lors des arrivées, changements et départs de l'office via le prestataire de services.	<ul style="list-style-type: none">• Renseigne les fiches notaires et offices sur le <u>FICEN</u> dont les champs :<ul style="list-style-type: none">- sous-domaine demandé (fiche office)- pour les nouveaux notaires, adresse courriel personnelle (rubrique Information personnelle du notaire).• <u>Contrôle</u> les sites internet et adresses de messagerie affichées sur les supports de communication des offices (site internet, les signatures de mails, la papeterie...).	<ul style="list-style-type: none">• Ouvre le compte client (pour le compte du titulaire du sous-domaine).• Enregistre la demande de <u>création du sous-domaine</u> et l'envoie au Registre du [.notaires.fr] pour accord• Hébergement du sous-domaine.• Facture le client (prestataire ou propriétaire du sous-domaine) pour le renouvellement.	<ul style="list-style-type: none">• Fournit les services du <u>Relais de messagerie</u>• Gère la signature de sa <u>Convention</u> de services aux prestataires.• Service Clients ADSN est le point de contact pour les prestataires de services.• Facture les prestataires de services ou DSI interne à l'Office pour le Relais .	<ul style="list-style-type: none">• Edite le Plan de nommage• Gère le nom de domaine de la profession, en tant que Propriétaire via le Registre des sous-domaines.• Accorde ou refuse les demandes d'enregistrement de sous-domaine en [.notaires.fr], en lien avec :<ul style="list-style-type: none">- les dispositions de l'article 16.1 du RPN,- le Plan de nommage et,- les informations renseignées au FICEN.	<ul style="list-style-type: none">• Signe et applique de la Convention de services du Relais ADSN.• Crée les adresses de messagerie et installe les boîtes aux lettres, services collaboratifs, etc..• Dans certains cas, crée, héberge, maintient et met à jour le site internet.

Du sous-domaine à l'adresse de messagerie – Etape 1

Notaire +
Chambre

- Le notaire choisit le sous-domaine en lien avec la dénomination de l'office et en conformité avec le Plan de nommage du domaine [.notaires.fr] et les règles déontologiques de la profession : [[denomination-office.notaires.fr](https://www.notaires.fr/denomination-office-notaires.fr)]
 - S'il a déjà un site internet en [.notaires.fr] il s'assure qu'il est bien propriétaire (titulaire) du sous-domaine - [sur le Whois du Registre](#) - pour l'utiliser également pour ses adresses de messagerie.
 - Il prend l'attache de l'instance locale dont il dépend pour fournir les informations nécessaires à la validation du sous-domaine : nom, prénoms, adresse géographique de l'office, téléphone de l'office, dénomination commerciale / marque, adresses de messagerie, sous-domaine souhaité, adresse courriel personnelle si besoin (créateurs).
- La Chambre renseigne le FICEN pour que le CSN puisse effectuer les vérifications.

Notaire +
Bureau d'en-
registrement

- Le notaire réserve le sous-domaine de l'office auprès d'un [Bureau d'enregistrement habilité](#).
 - Attention, pour le Titulaire, à renseigner les données du notaire ou de l'office conformes au FICEN (et non pas celle d'un prestataire) . Pour les créateurs, la validation de l'adresse de messagerie hors plan de nommage est vérifiée par la Chambre (sur présentation d'une pièce d'identité et autres informations) qui la renseigne au FICEN (Onglet Informations Personnelles - Champ Courriel personnel).
- Le Bureau d'enregistrement est informé de l'accord du sous-domaine ou de son refus ; dans ce cas, les corrections à apporter ou les motifs de refus sont précisés sur la plateforme du Bureau d'enregistrement. Le notaire effectue les corrections et relance la demande.

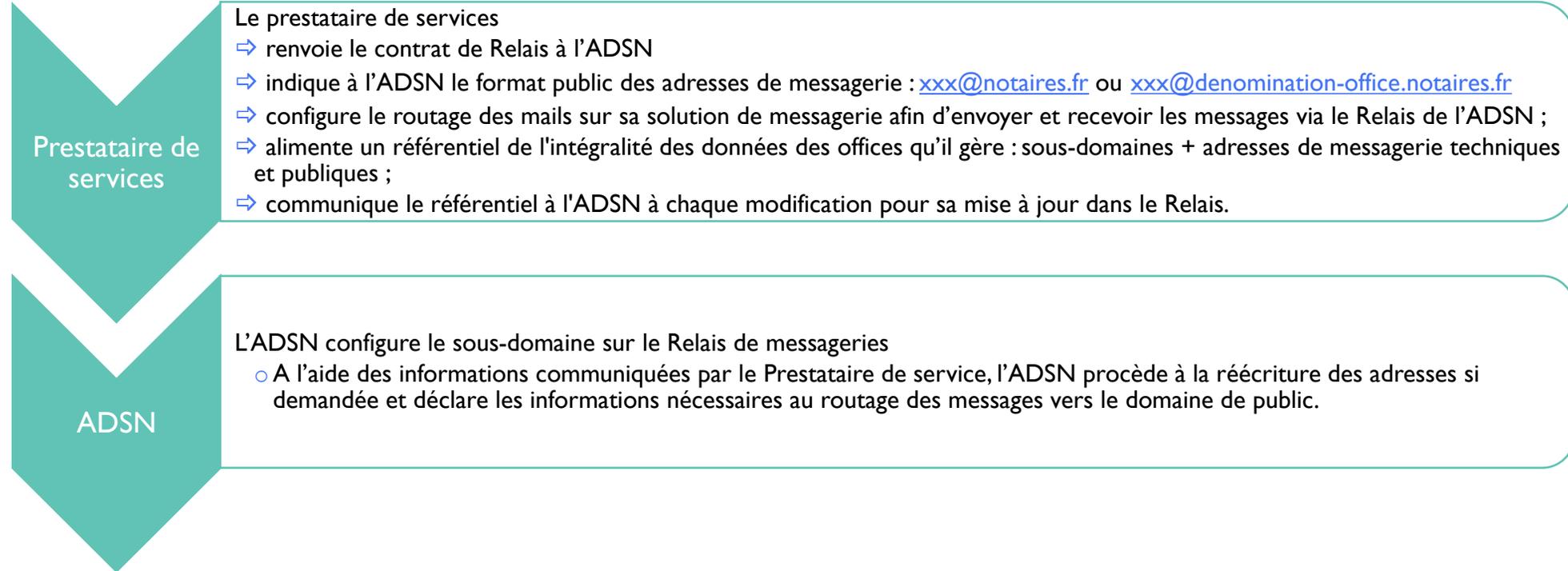
Notaire +
Prestataire

- Le notaire indique au prestataire s'il souhaite que les adresses de messagerie s'affichent avec le sous-domaine de la profession xxx@notaires.fr ou le sous-domaine de l'office xxx@denomination-office.notaires.fr.
- Le prestataire contractualise avec le Relais ADSN, paramètre les adresses de messagerie de l'Office (notaires, collaborateurs, services) conformément au Plan de nommage, le « cahier de raccordement » au Relais ADSN, .

Notaire +
Chambre

- Le notaire informe la Chambre qui finalise la fiche Office et les fiches Notaires sur le FICEN : sous-domaine de l'Office et adresses de messagerie publiques des notaires.
- La Chambre renseigne l'adresse de messagerie professionnelle du notaire dans le FICEN pour lui permettre d'accéder aux différentes applications de la profession (commande de clé Real, identification forte notamment Banque des Territoires, etc.)

De la messagerie à la configuration du Relais – Etape 2



Les contacts d'un sous-domaine

Contact Titulaire (Propriétaire) Registrant /Owner	Contact Administratif	Contact technique	Contact Facturation Billing contact
<p>Personne physique ou morale qui détient la propriété légale et le droit d'utiliser son nom de domaine pendant la période d'enregistrement (entre 1 et 10 ans renouvelables).</p> <p>Transfert de propriétaire : Le changement de propriétaire est nécessaire lors d'une cession de noms de domaine entre deux entités ou personnes (arrangement à l'amiable, suite à une décision de justice ou dans le cadre d'un rachat entre deux sociétés).</p>	<p>Personne physique ou morale chargée de répondre aux questions légales au sujet du domaine. C'est en général le propriétaire du domaine.</p> <p>Il est autorisé à agir au nom du propriétaire et peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renouveler le nom de domaine, - changer les serveurs DNS, - modifier les informations relatives aux contacts administratif et technique, - changement de Bureau d'enregistrement. 	<p>Personne physique ou morale chargée de prendre les décisions techniques concernant le domaine.</p> <p>Si le domaine est géré par un revendeur, celui-ci est le contact technique.</p> <p>Le Contact Technique est autorisé à agir au nom du propriétaire et peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • changer les serveurs DNS (hébergement du sous-domaine), • modifier les informations relatives au contact technique. 	<p>Personne physique ou morale qui reçoit les factures d'enregistrement et de renouvellement qui sont à son nom, ainsi que les courriers de rappel de renouvellement.</p> <p>Ce contact ne peut faire de modifications sur les paramètres du domaine, juste en récupérer à tout moment les factures.</p>

Propriétaire / Titulaire

Avant de choisir la personne à identifier comme titulaire du nom de domaine, il est primordial de réfléchir à tout type de situations pouvant entraîner un litige lié à la propriété intellectuelle des outils (site, adresses des messagerie) connectés au sous-domaine avec un prestataire ou un ancien salarié.

Demandez-vous

Qui doit avoir les droits sur le nom de domaine ? Qui pourra décider de le vendre ? Qui pourra décider des contenus associés sur le site Internet ? Quel usage ? Qui sera responsable en cas de litige ?



CONSEIL SUPÉRIEUR
DU NOTARIAT

